



CAP

Monteur en installations thermiques

Métiers accessibles

Le titulaire de ce CAP exerce le métier de monteur en installations thermiques.

Il peut être employé dans des entreprises de différentes tailles. Il intervient sur chantier pour des maisons individuelles, des bâtiments collectifs ou encore industriels.

Poursuite d'études

Le titulaire du CAP peut également poursuivre ses études en cas de bon dossier scolaire par un bac pro (2 ans) un Certificat de spécialisation (1 an) ou un Brevet Professionnel (2 ans). Par exemple:

- Bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ;
- Bac Pro Maintenance et efficacité énergétique ;
- BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air ;
- CS Maintenance des équipements thermiques individuels ;

Liens utiles

[Fiche Onisep CAP MIT](#)

[Fiche métier monteur en installations thermiques](#)



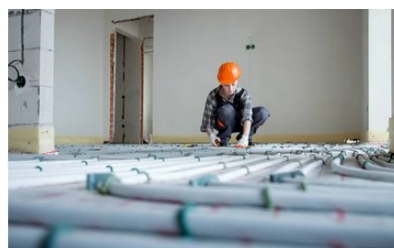
Fiche réalisée par le Centre d'Information et d'Orientation de Saint Jean de Maurienne

Présentation du CAP

Le titulaire du CAP Monteur en installations thermiques est un professionnel qualifié chargé de l'installation, de l'entretien et de la réparation des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation pour des maisons individuelles ou différents types de bâtiments.

Les connaissances acquises lui permettent de mettre en place des équipements (chaudières, radiateurs, générateurs, panneaux solaires, pompes à chaleur, planchers chauffants...), de réaliser et de poser des réseaux de canalisations (cuivre : découpe, cintrage, soudage ; multicouche ; PER), d'installer et de brancher des matériels électriques et de régulation. Il est également capable de gérer la maintenance de l'ensemble (changement d'une pièce, entretien courant et rénovation).

Durant les deux années du CAP, l'élève effectue 14 semaines de stage afin de mettre en application les connaissances acquises et de développer de nouvelles compétences. En première année, les stages sont rémunérés 50 euros par semaine et 75 euros par semaine en deuxième année.



Enseignements professionnels

En plus des enseignements généraux (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, EPS, langue vivante), le CAP présente des enseignements professionnels:

- **Communication et préparation** : prendre connaissance d'informations, communiquer avec les clients et les autres exécutants, organiser son intervention, préparer les matériaux, l'outillage et les autres fournitures
- **Réaliser** : organiser et sécuriser l'intervention, équiper des appareils en respectant les procédures de montage, choisir l'implantation de l'installation, installer les supports et les appareils, raccorder les appareils et les accessoires
- **Contrôler et mettre en service** : respecter une procédure de mise en service, vérifier l'installation, contrôler la présence d'éventuels défauts et l'étanchéité, réaliser la maintenance, identifier un dysfonctionnement en cas de panne.

Où se former en Savoie

- Albertville, lycée professionnel le Grand Arc
- La Ravoire, lycée professionnel le Nivolet
- *Saint Alban Leysse, CFA Bâtiment (apprentissage)*